



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Déagrement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INIVEP Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,
 Michel CONNELLS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'OURTHE
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président
 Elio DI RUPO

Feuille n° 22/45 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
 Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, lotier, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)
 habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II) : habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Ib) :
 habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, lotier, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III)
 habit ou équip. communautaire, aménagement collectif, lotier, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
 (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage
 Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisations spécifiques en assainissement autonome, Canalisations d'eau claire existantes, Canalisations d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
 Station d'épuration : Station publique, Station à statut particulier (privée, à déclasser)

AUTRES PROBLEMATIQUES
 Déagrement - Exhaure : Station de pompage, Bassin d'orage (existant, adjugé ou en construction, à réaliser)

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eau souterraine : Captage public, Zones de protection de captage arrêtées (Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)), Eau de surface (Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, non classé, Cours voûtés), Zone de baignade (Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)), Donnée environnementale (Nature 2000), Limite naturelle : Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTLP
 Plan de secteur : Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation respectent au PASH l'engagement en tant que responsable de la DGTLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN pour extraire des informations quant à ces zones destinées à l'urbanisation.

SOURCE IGN
 Fond de plan IGN : 40/1 Limite de planche IGN (1:10.000). Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes échelles et selon différentes techniques. Autorisation de reproduction : convention TS 0334

Limite communale
 Limite administrative

Limite naturelle
 Limite communale

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGTLP - IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE

